

Évaluation aux fins de sanction

Mythes, réalité et bonnes pratiques

Aide-mémoire

Intentions

Pour enseigner le Programme d'études Francisation (2015), le personnel enseignant établit la séquence, choisit les méthodes et sélectionne les outils. Il lui appartient également de planifier les moments pour faire de l'évaluation en aide à l'apprentissage. Cela fait partie de ce qu'on appelle l'autonomie professionnelle. Néanmoins, quand vient le temps de l'évaluation aux fins de sanction, on doit harmoniser nos pratiques. C'est une question d'équité entre les élèves.

L'évaluation des productions orales et écrites comporte une certaine part de subjectivité. Ce document a pour objectif de nous aider à évaluer nos élèves le plus objectivement possible. Il vise également à clarifier certaines notions et à nous soutenir dans nos prises de décision en cas de doute ou de situation délicate.



Ce document (2025) est mis à disposition par Anne-Lyne Roussel (conseillère pédagogique, Services éducatifs, CSSDM) et Charles Durocher (conseiller pédagogique, Service d'accompagnement en francisation) selon les termes et conditions de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0), à l'exception des images (acquises libres de droit et sans attribution requise).

Grille d'évaluation à interprétation critérielle

Attribution des points

L'appréciation d'une compétence passe par la description de la production de l'élève. On ne donne pas des points : on choisit l'énoncé qui décrit le mieux cette production. Le nombre de points découle de l'énoncé choisi. Ainsi, lorsqu'on hésite entre deux énoncés de la grille, on ne peut pas attribuer un nombre de points médian (par exemple, mettre 9 points quand on hésite entre un énoncé qui vaut 8 points et un autre qui en vaut 10).

Erreurs récurrentes

Une erreur récurrente (par exemple, un mot mal orthographié qui se répète) ne doit être considérée qu'une seule fois. La correction d'une production ne revient pas à comptabiliser des erreurs : on doit regarder l'éventail des mots utilisés. De plus, comme la plupart des énoncés sont construits avec des adverbes de fréquence (*souvent, parfois, rarement*, etc.), il est plutôt question de proportions que de nombre d'erreurs.

Regard évaluatif

Alignement sur les attentes

Le but de l'évaluation aux fins de sanction est de statuer si l'élève satisfait les attentes du cours. Il n'est donc pas adéquat de situer l'élève par rapport aux autres. Utiliser la production d'un pair comme barème nous met sur une fausse piste, car les élèves peuvent mobiliser des savoirs différents.

Jugement à partir d'un échantillon

L'évaluation en aide à l'apprentissage est incontournable pour soutenir l'élève durant la session. Cependant, au lieu de viser tout le contenu du cours, l'évaluation aux fins de sanction sert à apprécier un échantillon des apprentissages de l'élève. C'est sur cet échantillon qu'on se base pour porter un jugement.

Personne évaluatrice

Pour l'élève, passer l'épreuve avec la personne qui lui a enseigné peut réduire son stress. Toutefois, comme mentionné précédemment, l'évaluation ne repose pas sur ce qu'on connaît de l'élève, mais bien sur l'échantillon obtenu lors de l'épreuve de sanction. Ainsi, une personne suppléante qui maîtrise les attentes de fin de cours et les outils d'évaluation est tout à fait apte à porter un jugement juste, rigoureux et équitable.

Préparation à l'épreuve

Préparation au format

Il est pertinent de préparer l'élève au format des différentes parties de l'épreuve (le nombre de mots, la durée, le type de questions, etc.). Les contenus prescrits, pour leur part, sont enseignés tout au long de la session et sont susceptibles d'être évalués. Les « pratiques d'examens », lorsqu'elles sont faites à la fin de la session, peuvent laisser croire à l'élève que leur contenu est celui qui figurera à l'épreuve.

Absence de l'élève

Résultat de l'évaluation

Que ce soit pour une partie ou la totalité de l'épreuve, l'élève n'obtient pas de note pour une évaluation qui n'a pas été réalisée. Par conséquent, aucun résultat final n'est produit.

Partie « CO-PO » de l'épreuve

Le choix des tâches

À certains niveaux, plusieurs mises en situations sont disponibles et peuvent viser une même intention de communication. Dans ce cas, il est préférable de varier les mises en situation pour cibler deux intentions de communication différentes, ou encore mieux, deux domaines généraux de formation (DGF) différents. Deux tâches similaires donneraient un échantillon plutôt limité des apprentissages de l'élève.

Bonnes pratiques

Lorsque deux mises en situation visent la même intention de communication, il vaut mieux en conserver une seule et en sélectionner une autre pour que l'élève ait à réaliser deux tâches bien distinctes. Par souci d'équité, il importe de varier les mises en situation entre les élèves et, dans la mesure du possible, de les attribuer de façon aléatoire.

Respect de la tâche

Lors de la passation de la partie « CO-PO » de l'épreuve, l'élève ne doit pas dévier de la tâche et orienter autrement la discussion. Nous devons évaluer si l'élève est capable de mener à bien la tâche communicative qui lui est soumise. Il pourrait être tentant de suivre l'élève qui dévie du sujet pour voir sa capacité à mobiliser les savoirs, mais au contraire, il importe de rester dans la tâche.

Bonnes pratiques

Avant la passation de cette partie de l'épreuve, informer l'élève de sa responsabilité de répondre à la tâche. Pendant la passation de cette partie de l'épreuve, réorienter la discussion vers la tâche, en restant dans la situation et dans son rôle.

Le libre choix des savoirs

Il n'est pas possible de demander à l'élève d'utiliser un savoir spécifique lors de la passation de l'épreuve. Il ne s'agit pas d'un examen de grammaire : l'élève peut utiliser les savoirs de son choix pour mener à bien sa tâche communicative. L'important est que plusieurs autres savoirs de son niveau soient mobilisés pour offrir un échantillon représentatif des apprentissages réalisés dans le cours.

Bonnes pratiques

Avant la passation de cette partie de l'épreuve, informer l'élève de sa responsabilité à recourir aux savoirs du niveau pour en démontrer sa maîtrise. Pendant la passation de cette partie de l'épreuve, poser des questions qui peuvent induire le recours aux savoirs du niveau.

Partie « PÉ » de l'épreuve

Respect du sujet

Selon le critère de la grille d'évaluation à interprétation critérielle, pour être recevable, le texte produit doit répondre à la tâche demandée. Un texte hors-sujet obtient donc la note 0. Cependant, un texte dont un élément diffère de la tâche assignée (par exemple, l'élève justifie une absence passée au lieu d'une absence future) n'est pas hors-sujet : il présente plutôt un enjeu de grammaire du texte.

Bonnes pratiques

Avant la passation de cette partie de l'épreuve, informer l'élève de l'importance de répondre à la tâche demandée et de respecter tous les éléments de la mise en situation. Au moment de l'évaluation du texte de l'élève, en cas de doute, consulter vos collègues ou votre CP.

Texte à la hauteur du niveau

Selon le critère de la grille d'évaluation à interprétation critérielle, pour être recevable, le texte produit par l'élève doit être à la hauteur du niveau. Autrement dit, il doit constituer un échantillon représentatif des apprentissages réalisés dans le cadre du cours.

Bonnes pratiques

Avant la passation de cette partie de l'épreuve, informer l'élève des attentes de fin de cours et de sa responsabilité à produire un texte à la hauteur du niveau. Sa tâche est de démontrer sa capacité à mobiliser efficacement les connaissances acquises durant la session.

Nombre de mots (texte court)

Ce n'est pas le fait que le texte soit court qui pénalise l'élève. Un texte plus court, mais qui présente un échantillon bien représentatif des savoirs du niveau, est tout à fait recevable. Cependant, un nombre de mots trop restreint permet plus difficilement à l'élève de démontrer sa capacité à produire un texte de la complexité attendue et sa maîtrise des savoirs du niveau.

Bonnes pratiques

En cours de session, permettre à l'élève de réaliser des productions de complexité et de longueur équivalentes à ce qui est demandé à l'épreuve. Avant la passation de la partie « PÉ » de l'épreuve, sensibiliser l'élève à l'importance de tenir compte du nombre de mots indiqué.

Nombre de mots (texte long)

Ce n'est pas le fait que le texte soit long qui pénalise l'élève. Cependant, à moins d'être très bien rédigé, un texte trop long peut défavoriser l'élève. L'élève risque en effet de mal utiliser son temps ou de produire un message trop complexe pour son niveau. Une telle production peut aussi engendrer des enjeux de grammaire du texte : pertinence et cohérence des propos, progression de l'information, non-contradiction et maintien de l'unité du sujet, etc.

Bonnes pratiques

En cours de session, enseigner à l'élève des stratégies d'écriture : planification de la tâche, autorégulation (gestion du temps, ajustements en cours de tâche, autocorrection, etc.). Avant la passation de la partie « PÉ » de l'épreuve, sensibiliser l'élève à l'importance de tenir compte du nombre de mots indiqué. Amener l'élève qui a tendance à trop écrire à préférer la qualité à la quantité.

Authenticité de la production

L'élève qui plagie ou tente de plagier obtient la note 0 et le signalement doit être fait à la direction. Toutefois, un plagiat soupçonné n'engendre pas de conséquence : le plagiat ou la tentative doivent être pris sur le fait.

Bonnes pratiques

Vers la fin de la session, discuter de la fonction des épreuves (qui est de permettre à l'élève d'être au bon niveau). Informer l'élève des conséquences du plagiat. Avant la passation de chaque partie de l'épreuve, vérifier les dictionnaires et manuels de conjugaison pour s'assurer qu'ils ne contiennent aucun document ou notes en lien avec les examens. Pendant la passation de l'épreuve, circuler dans le local et s'assurer d'en garder une vue d'ensemble.

Vous désirez nous faire part de vos commentaires? N'hésitez pas à communiquer avec nous!

Anne-Lyne Roussel – Conseillère pédagogique en francisation – Services éducatifs – CSSDM – roussel.a@cssdm.gouv.qc.ca

Charles Durocher – Conseiller pédagogique – Service d'accompagnement en francisation (réseau FGA) - charles.durocher@cssmi.qc.ca

Documents de référence

Programme d'études Francisation (MEQ) : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/formation-generale-adultes/programmes/FGA-francisation-programme-etudes.pdf>

Définitions du domaine d'évaluation (DDÉ) : <https://www.quebec.ca/education/formation-professionnelle-education-adultes/formation-generale-adultes/programmes-formation-generale-adultes/francisation>

Grilles d'évaluation à interprétation critérielle
: <https://www.accompagnementfga.ca/francisation/soutillon-pour-evaluer/>

Grilles d'accompagnement
: https://www2.carrefourfga.com/alexandrie/ressource_details.php?idRessource=2752

Capsule « L'évaluation des apprentissages aux fins de sanction »
: <https://youtu.be/jeYWiMypuDo?si=MvbuW6Pr7JAADw4o>

Nous remercions Guillaume Poulin, conseiller pédagogique au CSS des Sommets, pour ses conseils à propos des enjeux d'accessibilité.